

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-696

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	21 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	21 000 000
TOTAUX	21 000 000	21 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compenser la pertes de recettes pour l'ONCFS engendrée par la baisse des redevances cynégétiques prévue à l'article 75 du projet de loi de finances pour 2019. Il est proposé que cette compensation prenne la forme d'une subvention pour charges de service public versée à l'opérateur.

Les crédits gageant cette compensation seraient pris sur l'action 03 « Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement » au sein du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité ». Nous invitons bien entendu le Gouvernement à lever ce gage.